



BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

- **DESIGN DE
COMMUNICATION
ESPACE ET VOLUME
(DCEV)**

FORMATION

Elle a pour fondement la conceptualisation et la création de produits de communication appliqués à des volumes et par extension l'aménagement d'espaces communicants.

Les marchés d'application sont vastes et regroupent trois catégories :

- **Volumes éphémères de communication** : secteurs de la PLV (publicité sur le lieu de vente), de la CLV (communication sur le lieu de vente) et du packaging,
- **Espaces éphémères de communication** : secteur des stands d'exposition dédiés à la communication sur les salons, congrès, foires, la scénographie commerciale et d'expositions temporaires, les espaces événementiels,
- **Espaces pérennes de communication.**
- **Aménagement commerciaux ou expositions.**

L'enseignement s'appuie sur une pédagogie articulée autour de partenariats, de transversalité avec d'autres sections et de contacts nombreux avec le monde professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent présenter leur candidature :

- Les élèves titulaires d'un baccalauréat technologique STD 2A, d'un bac professionnel de la spécialité.
- Les étudiants issus d'une classe de mise à niveau arts appliqués.

Recrutement sur dossier scolaire, selon la procédure nationale Admission Post Bac (APB) accessible par internet sur www.admission-postbac.fr

ÉTUDES

33 heures hebdomadaires

Enseignement général (10h) : culture générale et expression écrite, économie et gestion, langue vivante, mathématiques, philosophie, sciences physiques.

Enseignement artistique (6h) : recherches et pratiques plastiques, arts, techniques et civilisations.

Enseignement professionnel (17h) : atelier de conception, ateliers, analyse et communication, technologie de la réalisation.

Stage en entreprise de 6 semaines en fin de 1^{re} année.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire d'un BTS Design de Communication Espace et Volume peut postuler dans un bureau d'études, dans une agence de publicité, dans les services promotionnels des grands magasins, dans des entreprises de spectacle (cinéma, télévision, théâtre).

POURSUITE D'ÉTUDES

Elle est possible à l'École Boulle avec le Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA) dans les mentions territoires habités ou événementiel et médiation.

L'ESAA Boule est un établissement public. Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit au régime de sécurité sociale des étudiants.